



Actimum est un adjuvant à base de sulfate d'ammonium pour bouillies HERBICIDES

Actimum®

Conditionnement(s)

Bidon 20 L

Bidon 5 L

Fiche d'identité

Composition :

Classification RAC : Non Concerné

Formulation : concentré soluble

Numéro AMM : 2010272

Détenteur d'homologation : Bayer SAS 74 rue Gorge de Loup 69009 LYON

Substance active : sulfate d'ammonium
Teneur : 460g/l, soit 40% (m/m)
Famille chimique : sels d'ammonium
Mode d'action : Augmente le pouvoir mouillant des bouillies de matières actives.

Préparation

Préparation de la bouillie

Respecter impérativement l'ordre des opérations ci-dessous :

- En cas d'utilisation pour la correction d'eau dure : 1-remplir l'appareil aux 2/3 d'eau, démarrer l'agitation du pulvérisateur. 2-secouer le bidon d'Actimum avant de verser la quantité nécessaire dans la cuve. 3-ajouter l'herbicide. 4-compléter le remplissage de la cuve avec de l'eau tout en maintenant l'agitation.
- En cas d'association avec un herbicide : 1-remplir l'appareil aux 2/3 d'eau, démarrer l'agitation du pulvérisateur. 2-ajouter l'herbicide. 3-puis verser la quantité nécessaire d'Actimum dans la cuve. 4-compléter le remplissage de la cuve avec de l'eau tout en maintenant l'agitation.

Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

PROPRIÉTÉS DES PRODUITS	PROPRIÉTÉS DES PRODUITS	PROPRIÉTÉS DES PRODUITS	PROPRIÉTÉS DES PRODUITS
HERBICIDES	HERBICIDES	HERBICIDES	HERBICIDES
HERBICIDES	HERBICIDES	HERBICIDES	HERBICIDES
HERBICIDES	HERBICIDES	HERBICIDES	HERBICIDES
HERBICIDES	HERBICIDES	HERBICIDES	HERBICIDES
HERBICIDES	HERBICIDES	HERBICIDES	HERBICIDES
HERBICIDES	HERBICIDES	HERBICIDES	HERBICIDES
HERBICIDES	HERBICIDES	HERBICIDES	HERBICIDES
HERBICIDES	HERBICIDES	HERBICIDES	HERBICIDES
HERBICIDES	HERBICIDES	HERBICIDES	HERBICIDES

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour l'emploi

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve



A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

AVERTISSEMENT
Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
- - non concerné par un classement	-	-

Tableau des usages et doses autorisées

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Toutes cultures	Adjuvant herbicides	1 l/hl			1a, 2a, 2b, 4a

***En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.**
Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>
Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45
1. Organismes aquatiques
1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau, sauf si la préparation phytopharmaceutique associée requiert une zone non traitée plus large
2. Arthropodes, oiseaux, mammifères, abeilles
2a. . Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée par rapport à la zone non cultivée adjacente, identique à celle des produits phytopharmaceutiques associés.
2b. . Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et ne pas utiliser sur les zones de butinage.

Ne fait pas l'objet d'un classement
Ne fait pas l'objet d'un classement.
EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement
P234 - Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P273 - Eviter le rejet dans l'environnement.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P501 - Eliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau, sauf si la préparation phytopharmaceutique associée requiert une zone non traitée plus large.
SPe3 - Pour protéger les plantes non cibles et les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée par rapport à la zone non cultivée adjacente, identique à celle des produits phytopharmaceutiques associés.
SPe8 - Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et ne pas utiliser sur les zones de butinage.
Délai de rentrée
Selon le produit phytopharmaceutique associé, mais au minimum 6 heures, pour les usages en plein champ ou 8 heures, pour les applications en milieu fermé.
Protection des personnes présentes et des résidents
Selon le produit phytopharmaceutique associé
Mentions obligatoires
SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.
SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
Information santé
Premiers soins
Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.
Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Garder la

victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau : Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400 puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
Ingestion : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : <https://agro.bayer.fr/> et www.quickfds.com .
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage
Température maximum :
N°ONU : - -



Actimum®

4. Plantes non-cibles

4a. . Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée par rapport à la zone non cultivée adjacente, identique à celle des produits phytopharmaceutiques associés.

Champ d'activité

Cet adjuvant améliore l'efficacité des herbicides auxquels il est associé en facilitant l'humectation. Il peut s'utiliser pour neutraliser une eau dure dans une bouillie à base de glyphosate. Il s'utilise également en association avec les herbicides céréales (blé, orge, maïs) afin d'en optimiser les efficacités. Il présente un intérêt en tant que qu'adjuvant pour bouillies herbicides avec :
- Les substances actives à solubilité moyenne dans l'eau de type inhibiteur de l'enzyme acétolactate synthase (ALS), de type inhibiteur de l'enzyme 4-hydroxy-phényl-pyruvate-dioxygénase (4-HPPD) (isoxaflutole, mésotrione, sulcotrione, tembotrione) et l'asulame. - Les substances actives à solubilité forte dans l'eau, le glyphosate, le glufosinate-ammonium, l'amaritrole et la bentazone. Le diquat n'est pas recommandé avec cet adjuvant. Sélectivité : cet adjuvant peut, dans certains cas, accentuer le risque de phytotoxicité (jaunissement) avec les préparations herbicides appliquées seules ou avec un adjuvant de type huile et lorsque ces symptômes sont observés sur la culture, ceux-ci sont estompés rapidement.

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

Volume de bouillie et dose recommandée : 1 L/Ha de préparation adjuvante en association avec les herbicides céréales et de 1 à 2 L/Ha pour neutraliser une eau dure avec du glyphosate, pour une bouillie d'un volume d'eau de 200 L.

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Ne pas appliquer la préparation adjuvante après les stades d'application suivants :
- Stade BBCH 60 pour les cultures de type grain ou fruit,
- Stade BBCH 41 pour les bulbes, tubercules et racines.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

Ne pas appliquer la préparation adjuvante sur légumes "feuilles" (laitue, chou...) et "tiges" (poireau, céleri...).

Mesures de protections des individus

Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR **
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
			PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE BAS			
			TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		ou Type 3 ou 4			ou Type 3 ou 4 avec capuche	
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4						
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)						
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) ⁽¹⁾						
BOTTES certifiées EN 13 832-3						

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

**Pour protéger le travailleur, porter les équipements préconisés pour l'utilisation de la préparation phytopharmaceutique avec laquelle la préparation adjuvante est associée.

⁽¹⁾ Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.



Mentions légales

Actimum® ▣ 460 g/l sulfate d'ammonium ▣ AMM n°2010272 ▣ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ▣ ® Marque déposée Bayer

▣ Ne fait pas l'objet d'un classement ▣ Ne fait pas l'objet d'un classement. ▣ EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur <https://agro-bayer.fr> - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Septembre 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)